

HYPER PRIMEURS
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 486 400 euros
Siège social : 39, Route de Noisy
93250 VILLEMOMBLE
432 623 338 RCS Bobigny

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 4 583 580,14 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 4 583 580,14 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 19 033 560,60 euros

Pour former un bénéfice distribuable de 23 617 140,74 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 23 617 140,74 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Céline QUATTRUCCI

*Certifié
Conforme*



HYPER PRIMEURS
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 486 400 euros
Siège social : 39, Route de Noisy
93250 VILLEMOMBLE
432 623 338 RCS BOBIGNY

Comptes annuels

Et Annexes

De l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

certifié conforme



Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	96 752	53 433	43 319	54 984
Fonds commercial (1)	17 038 305		17 038 305	17 038 305
Autres immobilisations incorporelles	1	1		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	5 405 692	2 495 388	2 910 304	3 110 549
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 921 283	1 145 651	775 632	823 447
Autres immobilisations corporelles	10 815 899	5 965 682	4 850 217	5 370 894
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	10 110		10 110	198 208
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 248 350		3 248 350	3 248 350
Créances rattachées aux participations	19 449 216		19 449 216	17 503 013
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	337 174		337 174	315 796
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	58 322 782	9 660 155	48 662 626	47 663 546
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	18 061		18 061	17 736
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 283 315		2 283 315	2 250 812
Avances et acomptes versés sur commandes	86 259		86 259	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	353 959	2 684	351 274	301 916
Autres créances	11 707 075		11 707 075	12 539 490
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 096 401		1 096 401	1 420 075
Charges constatées d'avance (3)	11 080		11 080	10 086
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 556 150	2 684	15 553 465	16 540 114
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	73 878 931	9 662 839	64 216 092	64 203 660
(1) Dont droit au bail			22 867	22 867
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			10 915 456	

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 486 400	7 486 400
Primes d’émission, de fusion, d’apport, ...	4 110 526	4 110 526
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	748 640	748 640
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	19 033 561	13 787 844
RESULTAT DE L’EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 583 580	5 245 717
Subventions d’investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	35 962 707	31 379 127
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		4 857
Provisions pour charges	2 052	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 052	4 857
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	17 475 593	21 646 649
Emprunts et dettes financières diverses (3)	51 818	196 376
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 784 598	8 040 601
Dettes fiscales et sociales	3 578 858	2 730 033
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	146 295	19 164
Autres dettes	214 169	186 853
Produits constatés d’avance		
TOTAL DETTES	28 251 332	32 819 676
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	64 216 092	64 203 660
(1) Dont à plus d’un an (a)	12 992 221	16 777 706
(1) Dont à moins d’un an (a)	15 259 111	16 041 970
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	884 403	1 220 237
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l’exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	77 114 242		77 114 242	76 631 597
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	263 183		263 183	4 584
Chiffre d'affaires net	77 377 426		77 377 426	76 636 181
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 223	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			218 658	191 933
Autres produits			12 695	10 653
Total produits d'exploitation (I)			77 610 001	76 838 767
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			54 693 593	54 883 041
Variations de stock			-32 503	-315 883
Achats de matières premières et autres approvisionnements			275 491	297 029
Variations de stock			-325	5 950
Autres achats et charges externes (a)			5 781 274	5 908 219
Impôts, taxes et versements assimilés			591 268	554 181
Salaires et traitements			6 302 038	6 116 427
Charges sociales			2 079 653	1 894 853
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 352 871	1 417 256
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 684	3 793
– Pour risques et charges : dotations aux provisions			2 052	4 857
Autres charges			22 555	10 158
Total charges d'exploitation (II)			71 070 652	70 779 881
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			6 539 350	6 058 886
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			564 808	1 234 464
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 868	4 130
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			568 676	1 238 594
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			277 179	337 492
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			277 179	337 492
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			291 497	901 102
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			6 830 846	6 959 988

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	9 980	
Sur opérations en capital		80 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	9 980	80 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	13 157	17 249
Sur opérations en capital		9 519
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	13 157	26 769
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	-3 177	53 231
Participation des salariés aux résultats (IX)	746 429	113 423
Impôts sur les bénéfices (X)	1 497 660	1 654 079
Total des produits (I+III+V+VII)	78 188 657	78 157 361
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	73 605 077	72 911 644
BENEFICE OU PERTE	4 583 580	5 245 717
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier	294 772	114 014
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	564 808	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	5 010	

ETATS FINANCIERS

2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS HYPER PRIMEURS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 64 216 092 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 583 580 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 à 10 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d’établissement et de développement				
– Fonds commercial	17 038 305			17 038 305
– Autres postes d’immobilisations incorporelles	96 753			96 753
Immobilisations incorporelles	17 135 058			17 135 058
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d’autrui	5 405 692			5 405 692
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 750 974	170 309		1 921 283
– Installations générales, agencements aménagements divers	9 973 114	364 994		10 338 108
– Matériel de transport	5 651	12 975		18 626
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	434 973	24 191		459 165
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes	198 208		188 098	10 110
Immobilisations corporelles	17 768 613	572 469	188 098	18 152 984
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	20 751 363	1 946 203		22 697 566
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	315 796	21 378		337 174
Immobilisations financières	21 067 159	1 967 581		23 034 740
ACTIF IMMOBILISE	55 970 830	2 540 049	188 098	58 322 782

Immobilisations incorporelles

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d’établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d’immobilisations incorporelles	41 769	11 666		53 434
Immobilisations incorporelles	41 769	11 666		53 434
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d’autrui	2 295 143	200 245		2 495 388
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	927 527	218 124		1 145 651
– Installations générales, agencements aménagements divers	4 688 832	892 529		5 581 360
– Matériel de transport	2 252	1 655		3 906
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	351 762	28 654		380 415
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	8 265 515	1 341 206		9 606 721
ACTIF IMMOBILISE	8 307 284	1 352 871		9 660 155

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 31 858 503 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations	19 449 216		19 449 216
Prêts			
Autres	337 174		337 174
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	353 959	353 959	
Autres	11 707 075	791 619	10 915 456
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 080	11 080	
Total	31 858 503	1 156 657	30 701 846
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
RRR A OBTENIR	74 556
Total	74 556

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Dépréciation créances clients	2 684
TOTAL	2 684

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 486 400,00 euros décomposé en 46 790 titres d'une valeur nominale de 160,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales		2 052			2 052
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	4 857		4 857		
Total	4 857	2 052	4 857		2 052
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 052	4 857		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l’exercice s’élève à 28 251 332 euros et le classement détaillé par échéance s’établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l’origine	884 403	884 403		
– à plus de 1 an à l’origine	16 591 190	3 855 132	12 736 058	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	8 048	8 048		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 784 598	6 784 598		
Dettes fiscales et sociales	3 578 858	3 578 858		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	146 295	146 295		
Autres dettes (**)	257 939	1 776	256 163	
Produits constatés d’avance				
Total	28 251 332	15 259 111	12 992 221	
(*) Emprunts souscrits en cours d’exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l’exercice	3 835 222			
(**) Dont envers les associés	43 771			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d’associés personnes physiques s’élève à 20 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	713 013
INTERETS COURUS SUR EMPUNT	8 048
CONGES A PAYER	450 670
AUTRES CHARG INTERESST AUX SALARIES	746 429
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	136 880
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	173 276
FORMATION CONTINUE A PAYER	53 351
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	5 593
ORGANIC TASCOM A PAYER	358 490
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	1 492
CFE CVAE A PAYER	2 668
Total	2 649 910

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d’avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	11 080		
Total	11 080		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 11 980 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 191 personnes dont 4 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	188	
Ouvriers		
Total	191	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Emile Zola : Caution BP	2 400 000
Nantissement du FDC 39 Rt de Noisy et 128 Av Rosny auprès de CADIF pour rachat FDC Hyperprimeurs	9 000 000
Nantissement du FDC 39 Rt de Noisy et 128 Av Rosny auprès de LCL pour rachat FDC Hyperprimeurs	11 000 000
Nantissement du FDC 39 Rt de Noisy et 128 Av Rosny auprès BECM pour rachat FDC Hyperprimeurs	4 200 000
Nantissement du FDC 39 Rt de Noisy et 128 Av Rosny auprès CIC pour rachat FDC Hyperprimeurs	2 800 000
Avals et cautions	29 400 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit–bail mobilier	422 053
Engagements de crédit–bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	29 822 053
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Dince : Caution solidaire auprès de LCL pour rachat FDC Hyperprimeurs	4 200 000
Dince : Caution solidaire auprès de LCL pour rachat FDC Hyperprimeurs	2 800 000
Dince : Caution solidaire auprès de CADIF pour rachat FDC Hyperprimeurs	9 000 000
Dince : Caution solidaire auprès de LCL pour rachat FDC Hyperprimeurs	11 000 000
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	27 000 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			755 683	112 659	868 342
Cumul exercices antérieurs			138 579		138 579
Dotations de l'exercice			382 879	93 302	476 181
Amortissements			521 458	93 302	614 760
Cumul exercices antérieurs			154 268		154 268
Exercice			174 515	53 355	227 869
Redevances payées			328 783	53 355	382 137
A un an au plus			139 679	40 141	179 820
A plus d'un an et cinq ans au plus			219 142	12 761	231 903
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			358 821	52 902	411 724
A un an au plus			2 059	1 560	3 619
A plus d'un an et cinq ans au plus			5 432	1 279	6 711
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			7 491	2 839	10 330
Montant pris en charge dans l'exercice			203 230	91 542	294 772

AA - Autres éléments significatifs

HYPER PRIMEURS
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 486 400 euros
Siège social : 39, Route de Noisy
93250 VILLEMOMBLE
432 623 338 RCS BOBIGNY

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 JUIN 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024, la société a poursuivi son activité de Commerce de détail, notamment de produits frais, fruits et légumes, en libre-service, plus généralement de produits à prédominance alimentaire et le commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie.

Elle s'est caractérisée par :

- Une hausse du chiffre d'affaires de +0,97% ;
- Une hausse des charges d'exploitation de +0,41%

Il est somme toute précisé que ces chiffres correspondent à l'exploitation de deux magasins sur une période de 12 mois.

La société a modifié son enseigne :

- Nouvelle enseigne : O'MARCHE FRAIS by CARREFOUR

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, il convient de faire face à des conflits sociaux dans de nombreux secteurs d'activité, qui ont eu des effets néfastes sur l'évolution des prix.



Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif pour l'exercice en cours restera le même que celui de l'année précédente, à savoir ; la lutte contre les défections des clients par une pratique plus attractive de la politique des prix et d'éviter tout gaspillage augmentant substantiellement les charges de la société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Sociétés contrôlées ou participations :

Notre société détient actuellement :

- 0,94% des parts sociales de la société EPICURE,
- 25% des actions de la société L'AVTOU,
- 70% des parts sociales de la société DRACONIS,
- 2,67% des actions de la société TERRA NOBILIS.

SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II du Code de commerce, nous vous indiquons que notre Société a une succursale située au 128, avenue de Rosny à Villemomble (93250), qui constitue le plus gros point de vente au détail de produits alimentaires de la société.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2024 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A)	Tranches de retard de paiement										

Co

Nombre de factures concernées	X					X				
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)	4 436 720,31 €	981 374,82 €	314 303,06 €	943 437,50 €	6 675 835,69 €	62 703,80 €	19 324,09 €	22 172,27 €	244 094,68 €	348 294,84 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	8,08%	1,79%	0,57%	1,72%	12,15%	X				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	X					0,08%	0,02%	0,029%	0,32%	0,45%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues										
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)										
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)				

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 77 377 425,96 euros contre 76 636 180,87 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 0,97%.

CD

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 232 575,38 euros contre 202 586,16 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,80%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 54 936 256,13 euros contre 54 870 136,38 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,12%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5 781 274,03 euros contre 5 908 219,34 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,15%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 591 267,73 euros contre 554 180,95 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,69%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 302 038,35 euros contre 6 116 426,76 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 3,03%.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 079 652,92 euros contre 1 894 853,23 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,75%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 357 607,80 euros contre 1 425 906,72 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,79%.

Le montant des autres charges s'élève à 22 554,66 euros contre 10 157,90 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 122,04%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 71 070 651,62 euros contre 70 779 881,28 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,41%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 6 539 349,72 euros contre 6 058 885,75 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 7,93%.

Compte tenu d'un résultat financier de 291 496,53 euros (901 101,81 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 6 830 846,25 euros contre 6 959 987,56 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,86%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -3 176,64 euros contre 53 231,26 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -105,97%.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise pour l'exercice écoulé ressort à 746 429,00 euros contre 113 423,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 558,09%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 1 497 660,47 euros contre 1 654 078,80 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,46%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 4 583 580,14 euros contre un bénéfice de 5 245 717,02 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -12,62%.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 64 216 091,66 euros contre 64 203 660,21 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,02%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 4 583 580,14 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 583 580,14 euros
------------------------	--------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	19 033 560,60 euros
-------------------------------	---------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	23 617 140,74 euros
---	---------------------

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	23 617 140,74 euros.
--	----------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 35 962 706,74 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Observations du comité social et économique

Nous vous informons que le comité social et économique a été régulièrement consulté et qu'il n'a transmis aucun avis au Président.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la Présidente

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération de la Présidente.

Rémunération de la Directrice Générale

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération de la Directrice Générale.

Mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société VAL AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire et de Madame Françoise BLIAH, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration, il conviendrait de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à Villemomble,
Le 9 mai 2025

Céline QUATTRUCCI
Présidente



HYPER PRIMEURS

Société par actions simplifiée au capital de 7.486.400 euros

Siège social : 39, route de Noisy
93250 VILLEMOMBLE

R.C.S. BOBIGNY B 432 623 338

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

- SUR LES COMPTES ANNUELS

- SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

HYPER PRIMEURS

Société par actions simplifiée au capital de 7.486.400 euros

Siège social : 39, route de Noisy
93250 VILLEMOMBLE

R.C.S. BOBIGNY B 432 623 338

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

HYPER PRIMEURS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux associés,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **HYPER PRIMEURS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 mai 2025.

VAL AUDIT
Société de commissaires aux comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long horizontal stroke that loops back to the left.

Bernard BLIAH
Mandataire social

HYPER PRIMEURS

Société par actions simplifiée au capital de 7.486.400 euros

Siège social : 39, route de Noisy
93250 VILLEMOMBLE

R.C.S. BOBIGNY B 432 623 338

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

HYPER PRIMEURS

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

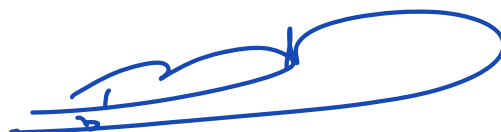
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Paris, le 30 mai 2025.

VAL AUDIT
Société de commissaires aux comptes



Bernard BLIAH
Mandataire social